

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

6 décembre 1989

CLAMOXYL 1 g, sachets B/6

Lab. BEECHAM SEVIGNE

amoxicilline

Tableau A

Classe : Infectiologie - antibiotiques - pénicillines

Nouvelle présentation

Demande d'inscription sur les listes Sécurité Sociale et Collectivités

Avis de la Commission

La forme sachet constitue une alternative par rapport à la comprimé 1 g récemment examinée.

La Commission maintient l'avis émis le 5 octobre 1988 et prend acte que la firme mettra sur le marché une boîte de 3 g adaptée au traitement de la cystite en prise unique.

Cette alternative ne doit pas entraîner de dépenses supplémentaires par rapport à la forme comprimé 1 g.

Sous cette réserve, proposition d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des produits agréés aux collectivités et divers services publics.

